

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AJACCIO - 2001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2026 - 3080 - 2009 B 00338 - 514 004 712 - 2A HABITAT

2A HABITAT

SARL au capital de 30.000 Euros

Siège social : Baglione 20167 SARROLA-CARCOPINO

514 004 712 RCS AJACCIO

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 117.921,78 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	117.921,78 Euros
Compte "Report à Nouveau"	138.547,58 Euros

Soit un bénéfice distribuable de..... 256.469,36 Euros

A titre de dividende global à l'associée unique 100.000,00 Euros
Soit 100 Euros par part

Le solde, affecté en totalité au compte "Autres Réserves" 156.469,36 Euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100.000 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

AGOA/Exercice	Distribution	Abattement 40 %
2025 (Exercice 2024)	300.000 €	300.000 €
2024 (Exercice 2023)	200.000 €	200.000 €
2023 (Exercice 2022)	100.000 €	100.000 €

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le cogérant :

M. François **LEANDRI**



2A HABITAT

SARL au capital de 30.000 Euros

Siège social : Baglione
20167 SARROLA-CARCOPINO

514 004 712 RCS AJACCIO

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

 **BILAN**

 **COMPTE DE RESULTAT**

 **ANNEXE**

CERTIFIES CONFORMES

Le cogérant :

M. François **LEANDRI**



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 30 000)	30 000	30 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	3 000	3 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	573 633	814 527	240 894	29.57
	Report à nouveau	138 547	138 547		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	117 922	59 106	58 816	99.51
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	863 102	1 045 180	182 078	17.42
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102 672	123 118	20 446	16.61
	Emprunts et dettes financières diverses	156		156	
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	424 365	343 162	81 203	23.66
	Dettes fiscales et sociales	84 727	74 626	10 101	13.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	123 791	120 291	3 501	2.91
	Produits constatés d'avance	635 275	501 620	133 655	26.64
	Total des dettes (III)	1 370 986	1 162 817	208 169	17.90
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	2 234 088	2 207 997	26 091	1.18

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 289 431 1 060 340

16

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	33 326	16 626	16 700	331	16 369	NS
	Fonds commercial	35 000		35 000	35 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	23 701	15 242	8 459	12 268	3 809	31.05
	Autres immobilisations corporelles	555 216	327 119	228 097	215 800	12 297	5.70
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	15		15	15		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 273		3 273	3 273		
Total de l'actif immobilisé (III)		650 531	358 988	291 544	266 686	24 857	9.32
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.	331 902	25 718	306 184	194 025	112 159	57.81
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	608 793	9 733	599 060	641 184	42 125	6.57
	Autres créances	623 175		623 175	766 171	142 996	18.66
	Charges constatées d'avance	4 057		4 057	1 589	2 468	155.34
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	410 068		410 068	338 341	71 727	21.20
Total de l'actif circulant (IV)		1 977 996	35 452	1 942 544	1 941 310	1 234	0.06
Frais d'émission des emprunts (V)							
Primes de remboursement des emprunts (VI)							
Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		2 628 527	394 439	2 234 088	2 207 997	26 091	1.18

(1) Dont à moins d'un an 3 273
(2) Dont à moins d'un an

16

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

Événements post-clôture

Informations significatives

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Note X - Changement de réglementation comptable

Première application du règlement ANC n° 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement n° 2022-06 de l'Autorité des normes comptables modifiant le Plan Comptable Général et modernisant la présentation des états financiers.

Ce règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Modalités d'application

Conformément aux dispositions transitoires du règlement ANC n° 2022-06, la société a procédé à une application prospective, sans retraitement des comptes de l'exercice précédent.

Les méthodes comptables antérieurement appliquées n'ont pas été modifiées sur le fond. Les changements portent principalement sur la présentation des états financiers.

Principales modifications

La première application du règlement a entraîné :

la suppression des comptes de transferts de charges, désormais enregistrés en diminution des charges correspondantes ;

la nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux événements majeurs et inhabituels ;

des ajustements de présentation et de libellés dans les états financiers.

Incidence sur les comptes annuels

La première application du règlement ANC n° 2022-06 n'a pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice ni sur les capitaux propres.

Les éventuels reclassements opérés relèvent uniquement de modifications de présentation sans impact sur le résultat net.

Comparabilité

En l'absence de retraitement de l'exercice précédent, la comparabilité des états financiers avec ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 peut être affectée en raison des évolutions de présentation introduites par le règlement ANC n° 2022-06.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	15 794	17 532		33 326
Fonds commercial	35 000			35 000
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	23 701			23 701
Installations générales, agencements, aménagements divers	449 813	54 185	10 522	493 477
Matériel de transport	20 767			20 767
Matériel de bureau et matériel informatique	22 537	8 347		30 885
Mobilier	9 430	658		10 088
Immobilisations financières				
Participations	15			15
Autres immobilisations financières	3 273			3 273
TOTAL	580 330	80 722	10 522	650 531

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	15 463	1 163		16 626
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autru				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	11 433	3 809		15 242
Installations générales, agencements, aménagements divers	247 977	38 854	5 910	280 921
Matériel de transport	20 767			20 767
Matériel de bureau et matériel informatique	14 690	5 494		20 184
Mobilier	3 314	1 933		5 247
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL	313 644	51 253	5 910	358 988

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

65

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	27 805	25 718	27 805		25 718
Sur comptes clients	15 745	6 806	12 818		9 733
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	43 550	32 524	40 623		35 452

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Concessions et droits similaires			17 532		
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements			54 185		
Matériel de bureau et matériel informatique			8 347		
Mobilier			658		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			80 722		

68

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements			10 522		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			10 522		

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires		1 163		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels		3 809		
Installations générales, agencements		38 854		
Matériel de bureau et matériel informatique		5 494		
Mobilier		1 933		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		51 253		

15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Ventilation des diminutions			
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements		5 910	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		5 910	

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements - Matières premières	331 902	221 830	110 072	
TOTAL I	331 902	221 830	110 072	
Production				
Production en cours				
TOTAL	331 902	221 830	110 072	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciations des stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Marchandises			
Approvisionnements			
- Matières premières	25 718-	27 805-	
TOTAL I	25 718-	27 805-	
Production			
Production en cours			
TOTAL	25 718-	27 805-	

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

68

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 273	3 273	
Clients douteux ou litigieux	26 764	26 764	
Autres créances clients	582 029	582 029	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 625	9 625	
Groupe et associés	506 785	506 785	
Débiteurs divers	106 765	106 765	
Charges constatées d'avance	4 057	4 057	
TOTAL	1 239 298	1 239 298	

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	195	195		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	102 477	20 922	81 555	
Emprunts et dettes financières divers	156	156		
Fournisseurs et comptes rattachés	424 365	424 365		
Personnel et comptes rattachés	20 884	20 884		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 239	39 239		
Impôts sur les bénéfices	9 974	9 974		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 838	12 838		
Autres impôts taxes et assimilés	1 792	1 792		
Autres dettes	123 791	123 791		
Produits constatés d'avance	635 275	635 275		
TOTAL	1 370 986	1 289 431	81 555	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 173			

15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Crédit d'impôt Corse	4 010
- Crésit impôt Mécenat	12 000
TOTAL	16 010

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)